

DEC212051DR16

Décision de signature consentie Monsieur Philippe LECHEMINANT, directeur par intérim de l'unité INS1610 intitulée « Institut de Physique » (INP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC200107DAJ du 30 janvier 2020, portant nomination de Madame Laurence DECKER-JUGIE aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'unité INS1610 intitulée « Institut de Physique » (INP), à compter du 1^{er} février 2020 ;

Vu la décision DEC211940DAJ du 27 mai 2021, portant nomination de Monsieur Philippe LECHEMINANT aux fonctions de directeur par intérim de l'unité INS1610 intitulée « Institut de Physique » (INP), à compter du 1^{er} juin 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Philippe LECHEMINANT**, directeur par intérim de l'unité INS1610 intitulée « Institut de Physique » (INP), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INP, les actes suivants :

- a) Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;



- b) Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents. BO Sept. 2021 / p.291

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe LECHEMINANT délégation de signature est donnée à **Mme Laurence JUGIE**, directrice adjointe administrative de l'unité INS1610 intitulée « Institut de Physique » (INP), aux fins mentionnées à l'articles 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **31 Mai 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

